

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 25 février 2025

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 038-213803570-20250228-DEL202508VOI-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-neuf février deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS : Arnaud MARTINEZ, Christiane GAUTHIER MEYER, Alexandre MOUGIN,

POUVOIRS : Pascal CROIBIER donne pouvoir à Magali GUILLOT, Christophe MASAT donne pouvoir à isabelle FAYOLLE, Sophie VAIL donne pouvoir à Massimo BUSSA, Bertho MAYETTE donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL

Secrétaire de séance : Geneviève FOUGERONT

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20
--

DEL 2025 08 - Demande de subventions travaux sécurisation voirie rue Bayard, création d'un chemin accès MFR le Village, création sortie de secours du parking de la résidence autonomie à la rue de la République
(Votée à l'unanimité)

Madame le Maire explique qu'il convient de :

- renforcer la voirie rue Bayard qui s'affaisse et engendre des inondations chez les riverains.
- Rénover le chemin de la MFR le Village
- Créer une voie communale pour que les secours puissent intervenir en urgence à la résidence autonomie « Gai Soleil »

Il convient donc d'effectuer des travaux de renforcement, de sécurisation et de réfection.

Montant des travaux : **23 854.50€ HT**

Demandes de financement :

- **Département (50%)** **11 927.25 €**
- **Fonds de concours (30%)** **7 156.35€**

Total : 19 083.60 € (soit à la charge de la commune : 4 770.90 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - Montant H.T. des travaux : 23 854.50€ HT
 - Financement département 11 927.25 €
 - Financement communauté de communes 7 156.35 €
 - Autofinancement de la commune : **4 770.90 €**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 27 février 2025 ;

Le Secrétaire,

Geneviève FOUGERONT



Le Maire,

Magali GUILLOT

